

Séance ordinaire du Mardi 23 Mai 2017

Convocation : en date du 16/05/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan - PARIS Didier – BLONDEL Frédéric - DEMONCHAUX David – GRINCOURT Adrien - MOREL Didier.
Mmes CLIPET Catherine – MELLIER Isabelle.

Absents excusés : Mme FLICOT Isabelle - Mr CORNU Julien a donné procuration à Mr MAGNIER Christian.

Le Mardi 23 Mai à 20 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune observation. Il est adopté par le Conseil.

➤ **Désignation du secrétaire de séance** :

Mme MELLIER est désignée secrétaire de séance.

➤ **Permanence du bureau de vote pour les élections législatives** :

Le bureau de vote sera tenu par les membres du conseil pour les élections législatives du 11 et 18 juin prochain.

<u>Horaires</u>	<u>1^{er} tour</u>	<u>2^{ème} tour</u>
08h00/10h30	Magnier Christian Demonchaux David	Magnier Christian Demonchaux David
10h30/13h00	Demarest Johan Morel Didier	Morel Didier Grincourt Adrien
13h00/15h30	Blondel Frédéric Mellier Isabelle	Blondel Frédéric Mellier Isabelle
15h30/18h00	Cornu Julien Flicot Isabelle	Paris Didier Flicot Isabelle

➤ **Assainissement pour le logement communal** :

Mr Le Maire présente le devis la SARL Defacques qui s'élève à 9 012€ TTC. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité. Mr Le Maire signale également que le saule pleureur va être à abattre.

➤ **Rénovation du bâtiment communal** :

Suite à la tempête du 12 janvier dernier qui a causé des dégâts sur le bâtiment, Monsieur Le Maire signale que les Assurances Mutuelles de Picardie ont versé la somme de 1 656 euros en dédommagement. Il présente deux devis de Mr AUGER. Le premier concerne la réparation de la toiture et s'élève à 2 208€ TTC. Le second devis concerne la réfection totale du bâtiment et s'élève à 5 880€ TTC. Après en avoir délibéré, les membres acceptent le devis de 5 880€ TTC.

➤ **Fête locale :**

La fête locale aura lieu les 4 et 5 juin 2017. La messe aura lieu le lundi à 11h00. La buvette sera tenue par l'association Toeufles Assiettes Club. Mr PARIS souhaite voir plus de conseillers présents.

➤ **Questions diverses :**

Projet de la mairie et du logement communal :

L'ouverture des plis aura lieu le mardi 6 juin 2017.

Monsieur Le Maire signale qu'une nouvelle demande de subvention a été faite auprès de la Communauté de Communes du Vimeu pour le logement communal.

Vidange des fosses septiques :

Un courrier a été envoyé à la CCV pour la vidange de la salle des fêtes, des logements communaux et de l'école.

Circuit des croix de tuf :

Mme CLIPET présente le projet de création d'un parcours de découverte des croix de tuf du village. Elle s'est renseignée auprès de Baie de Somme 3 Vallées et de la Communauté de Communes du Vimeu pour le financement du projet. Un avis favorable lui a été donné. Un dossier de présentation va être envoyé à la Com de Com.

Rénovation du transformateur situé rue de l'Eglise :

Mme CLIPET souhaite revenir sur la décision prise lors de la dernière réunion de conseil qui a décidé de faire réaliser les travaux par le personnel communal. Elle tient à rappeler que le projet était intégralement pris en charge par la FDE et l'ERDF. Mr MOREL évoque qu'une décision a été prise et qu'il n'a pas lieu de revenir dessus.

Broyage de végétaux :

Mme CLIPET demande à quel endroit il est possible de stocker le bois sur l'année afin de prévoir un éventuel broyage. Il lui ait répondu qu'un dépôt existe déjà derrière le café et qu'elle peut continuer à en déposer à cet endroit.

Achat de granulés de lin :

Mme CLIPET demande l'achat de granulés de lin pour pailler les massifs. Les membres acceptent l'achat de 10 sacs.

Tressage des poteaux :

Mme CLIPET signale que le tressage du panneau à Chaussoy est détérioré et demande son remplacement. Les membres du conseil donnent leur accord.

Recensement de la population :

Mr Le Maire informe que le recensement aura lieu en 2018.

Stationnement aux abords de l'école :

Les chauffeurs de bus rencontrent des difficultés avec des voitures qui sont régulièrement stationnées sur la ligne jaune. Mme MELLIER se charge de faire un courrier aux parents.

La séance est levée à 21H40.